



Procès-verbal du Conseil municipal du 28 novembre 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jean-Pierre SZWED – Brigitte FLEURY - Corentin RINALDI - Jocelyne BLAZER BELTRAN - Cédric HERNALSTEENS – Marie-Julie SENEZE – Martial MEDA – Sandrine SHAW – Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Absents ayant donné procuration : Françoise SUDAN (procuration à Brigitte FLEURY) – Patricia ALTHERR (procuration à Sandrine SHAW) - Nolwenn SUDAN (procuration à Aline HOFER FAVRE) - Cyrielle CHAMOT (procuration à Jocelyne BLAZER BELTRAN)

Absents : Xavier MAIRE - Yohann FURNON - Nicolas JAN

Secrétaire de séance : Sandrine SHAW

Madame le Maire ouvre la séance à 19h39

Approbation des procès-verbaux des 3 et 26 septembre et du 7 octobre 2024.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°67-2024 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Sandrine SHAW est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°68-2024 - Modifications du tableau des emplois communaux

Le tableau des emplois par délibération du 27 juin 2024 nécessite d'être réactualisé au regard des prochains mouvements de personnels.

Nécessité de recruter un agent comptable polyvalent afin de remplacer l'agente titulaire qui était sur le poste pour un temps de travail de 21 heures/semaine. Elle a été radiée des effectifs de la commune au 1^{er} septembre 2024 après avoir demandé son intégration à la FPE sur cette même date.

L'agente actuellement en charge de l'accueil, de la gestion des associations, des élections, ainsi que de la gestion de la poste, service créé récemment, a candidaté sur le poste d'agent comptable polyvalent, gestion du cimetière, tout en conservant la gestion de la poste communale.

Le poste d'agent comptable polyvalent est vacant depuis le 30 novembre 2023 après le départ d'une agente ayant souscrit un contrat à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 28 heures, et qu'aucune autre candidature n'a été reçue depuis. Afin de garantir une transition fluide et rapide, il est recommandé de pourvoir ce poste avec une agente déjà en poste au sein de la structure.

L'ajout des missions de la poste communale sur le poste d'agent comptable polyvalent justifie une augmentation de la durée hebdomadaire de travail, en passant de 28 heures à 35 heures/semaine.

L'Assemblée remercie chaleureusement l'agente, chargée de l'accueil, pour son travail.

Le poste de l'accueil, associations et élections devient donc vacant, il est nécessaire de procéder à un recrutement afin de pouvoir nommer le ou la candidate retenu(e) sur le cadre d'emplois des Adjointes Administratifs. Par ailleurs, une ATSEM a sollicité une mutation pour se rapprocher de son lieu de domicile, avec une intégration dans la collectivité d'accueil au 5 janvier 2025. Pour ces deux postes, une offre d'emploi a été publiée sur le site Emploi-territorial.

Le **Conseil Municipal**, au vu des besoins de réorganisation des services et de renforcement des postes clés, décide, à la **majorité avec une abstention** (P. Altherr), de modifier le tableau des emplois permanents. Ainsi est supprimé le poste d'agent comptable, gestion des associations et du cimetière, à temps non complet de 28 heures, création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, à temps complet de 35 heures, incluant également la gestion des concessions du cimetière et de la poste communale ; création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet de 35 heures par semaine pour les fonctions d'accueil, d'état civil, de gestion des associations et des élections, poste vacant suite à la mobilité interne de l'agente ; création d'un poste d'ATSEM à temps complet de 35 heures par semaine (temps de travail annualisé), service scolaire, poste vacant suite au départ de l'agente par voie de mutation. En raison des délais contraints pour pallier les vacances d'emplois, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, le recrutement sur les emplois permanents, postes de l'accueil et d'ATSEM, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, d'agents contractuels à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 35 heures. Le nouveau tableau des emplois permanents de la commune sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2025 pour le poste de l'accueil et 5 janvier 2025 pour le poste d'ATSEM.

Délibération n°69-2024 - Adhésion contrat groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion 01, éché au 31/12/2024

Le Centre de Gestion, après avoir communiqué les résultats du marché négocié, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges. Le marché d'assurance a été attribué au groupement : CNP Assurances / WTW France, pour une durée de 4 ans, avec une garantie de maintien des taux sur les 2 premières années et une possibilité pour les parties d'une résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier. Le contrat conclu sur ces bases prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Pour les collectivités jusqu'à 29 agents CNRACL, les propositions tarifaires varient selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL (de 1 à 9 et de 10 à 29).

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
Collectivités employant de <u>10 à 29 agents affiliés CNRACL</u>		
GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX	CHOIX
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	7.25%	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours sur l'ensemble des arrêts (sauf maternité sans franchise)	6.34%	

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires ou Agents affiliés I.R.C.A.N.T.E.C

Risques garantis :

- Congé pour invalidité imputable au service

- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

Garanties IJ 100%		
<i>GARANTIES ET FRANCHISES</i>	<i>TAUX</i>	<i>CHOIX</i>
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.10 %	X
Tous les risques, avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	1.00 %	

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux et prestations négociés pour la collectivité de Challex par le Centre de gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, d'adhérer à compter du 1er janvier 2025 au contrat d'assurance groupe et jusqu'au 31 décembre 2027 aux conditions ci-dessus, d'autoriser Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe, de prendre acte que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Délibération n°70-2024 : Adhésion à la convention de participation « Prévoyance » souscrite par le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE pour une durée de 6 ans. Elle couvre les fonctionnaires relevant du régime spécial de la CNRACL (fonctionnaires stagiaires ou titulaires) et les agents relevant du régime général de la sécurité sociale IRCANTEC (fonctionnaires stagiaires ou titulaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé) sans condition d'ancienneté. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de participation pour le risque «Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1^{er} janvier 2025, d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance », de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 35 € par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés, d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant, d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

Délibération n°71-2024 - Renouvellement des contrats d'assurances de la commune pour la période du 1/1/2025 au 30/12/2030

Les contrats d'assurances en cours, conclus auprès de la SMACL Assurances, arriveront à leur terme le **31 décembre 2024**. Les compagnies d'assurances augmentant les tarifs, il a été décidé d'effectuer une mise en concurrence entre les compagnies SMACL Assurances et Groupama. Ces deux compagnies d'assurance ont remis, lors d'une rencontre en mairie, chacun en ce qui le concerne un rapport d'analyse des offres comprenant

la responsabilité civile, la protection juridique, la protection fonctionnelle, les dommages aux biens, flotte automobiles, auto- collaborateurs

SMACL assurances propose un coût annuel de 13 998,66 €. Garanties pour le mobilier urbain, les édifices ruraux et les monuments aux morts : 15 000 €.

Groupama propose un coût annuel de 17 479,00 €. Garanties pour le mobilier urbain, les édifices ruraux et les monuments aux morts : 30 000 €

SMACL Assurances présente un tarif inférieur, générant une économie annuelle de 3 480,34 € par rapport à Groupama. De plus, suite aux infractions pour vol au printemps dernier, la SMACL a été très réactive et les tarifs n'ont pas réellement augmenté. Les contrats seront conclus pour une période de 4 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2029.

Le **conseil municipal** décide à l'**unanimité** de retenir l'offre de SMACL Assurances, d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation, d'imputer cette dépense au budget de la ville.

Délibération n°72 – Projet d'installation d'un distributeur automatique à baguettes de pain

Afin de pallier l'absence d'une boulangerie, alors que la population est demandeuse de ce service de proximité, il est proposé l'installation d'un distributeur automatique de pain, dans le but d'offrir un service complémentaire. Le distributeur à baguettes s'insère donc dans cette nouvelle dynamique d'apporter des services dans les petites communes. Et nombre de villages similaires au nôtre ont déjà adopté avec succès ce système. « maBaguette », fabricant de distributeurs automatiques de baguettes, spécialement conçu à l'intention des artisans boulangers, permettant aux ruraux et particulièrement aux territoires ne disposant pas de boulangerie, propose un service de proximité rapide, fiable et sécurisé. Ce projet serait une expérimentation et une réponse rapide au besoin des habitants.

Ainsi, l'installation sous-entend qu'un artisan-boulangier remplisse régulièrement la machine. Il existe différents modèles avec des capacités de 66 ou 132 baguettes, un système d'alerte SMS permettant à l'artisan-boulangier de connaître, en temps réel, le niveau de baguettes disponible pour le consommateur. Le distributeur est simple d'installation et d'utilisation. Il conviendra néanmoins d'installer une dalle de béton pour la stabilisation de la machine si l'endroit demeure peu favorable à son équilibre et doit être raccordée au réseau électrique. Une aide pourrait se matérialiser par la mise à disposition d'un emplacement, voire l'achat, du distributeur. « maBaguette » pourrait être l'intermédiaire entre la commune et l'artisan boulangier. La boulangerie Humbert se propose d'activer ce service et de la mise en place de ce distributeur. Une convention précisant les conditions de gestion et d'occupation du domaine public sera à établir.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 3 voix contre (Sandrine SHAW – Patricia ALTHERR – Marie-Julie SENEZE), 1 abstention (Jocelyne BLAZER BELTRAN), l'installation d'un distributeur automatique de baguettes de pain, d'autoriser Madame le Maire à contacter « maBaguette » pour connaître les modalités financières, définir le lieu d'installation après concertation entre les membres de l'Assemblée, d'autoriser Madame le Maire à engager des discussions et à négocier les termes d'une convention avec Monsieur Humbert, boulangier, de soumettre au Conseil municipal la convention finalisée pour approbation avant signature.

Rapport des commissions

Travaux, aménagements en cours et à venir :

Croisement Route de Dardagny et Rue Saint Maurice :

Un "Stop" au sol sera installé au croisement de la route de Dardagny et de la rue Saint Maurice, dans le cadre d'un changement de priorité. Le marquage actuel s'efface, mais il sera repeint au printemps prochain, suivant la même procédure que pour la rue des Fontanettes.

Bande piétonne et zone de partage :

Une bande piétonne sera tracée sur la rue Saint Maurice. De plus, la zone de partage située à la Place du Poizat sera limitée à une vitesse de 20 km/h pour garantir la sécurité des usagers.

Marquages rue de la Craz :

Des marquages seront réalisés également dans la rue de la Craz. En outre, la question de modification du ralentisseur de cette rue reste à l'étude.

Aménagements en cours :

Rue Champ Novaz : L'objectif est de déterminer le marquage adéquat afin de diriger les véhicules dans le bon sens.

Rue de la Mairie : Des aménagements sont en préparation, mais les détails précis restent à finaliser.

Réunion de suivi :

Une réunion a eu lieu le mercredi 27 novembre 2024 afin de discuter d'autres rues et routes à aménager. Aucune décision finale n'a été prise à ce jour, mais les travaux avancent progressivement.

Complément d'informations - Sécurité voirie et autres mesures :**Sécurité routière :**

Vitesse au niveau du virage de la Fruitière : Des mesures seront prises concernant la vitesse dans cette zone, avec un marquage et une signalétique appropriés après la réfection du revêtement de la route.

Réduction de vitesse à la Tuilière : Un hameau sera créé, ce qui entraînera une réduction de la vitesse dans cette zone pour améliorer la sécurité routière. Le dossier est géré par le département de l'Ain.

Réunion publique "Voisins Vigilants" :

Une réunion publique a été tenue sur le programme "Voisins Vigilants" en présence de l'adjudant Cabréra, de la brigade de gendarmerie. Malgré quelques nuisances, il a été rappelé que la commune reste un village calme et sécurisé.

Visite de sécurité avec le SDIS 01 :

Une visite de sécurité à la Chalaisienne a eu lieu avec l'adjudant BALLAND, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 01). Un nouveau classement a été attribué à cet établissement approuvé par les membres de la sous-commission ERP/IGH en préfecture. Ce classement implique qu'il n'y aura plus de contrôle annuel, mais qu'une personne responsable pour chaque événement devra être formée à la sécurité incendie et devra savoir utiliser un extincteur en cas d'urgence.

Sécurité à l'EHPAD :

Une visite de sécurité a été réalisée à la résidence des Cyclamens, il a été confirmé que toutes les normes de sécurité sont conformes.

Cadre de vie rapporté par Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Réunion octobre 2024 : Le coût de la gestion des déchets par Sivalor a été discuté, s'élevant à 60 000 euros par an. Une révision des règlements en matière de gestion des déchets a été évoquée en raison des incohérences constatées entre les trois règlements actuellement en vigueur.

Réunion novembre 2024 : La rupture du contrat avec Suez a été décidée

Mise en place d'un nouveau site de gestion des déchets, qui sera opérationnel à partir d'avril 2025.

Actuellement, la commission « Cadre de Vie » se concentre exclusivement sur les questions liées aux déchets.

Des nouveaux bâtiments sont en construction dans le Pays de Gex :

Col de la Faucille : Construction de salles pour l'Office du tourisme.

Pays de Gex : Construction d'un bâtiment à destination des entreprises

Pays de Gex Agglo : Nouveau bâtiment pour la communauté d'agglomération.

Environnement rapporté par Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA

Le coût des bornes de recharges électriques est estimé à 25 000 euros par borne.

L'installation de ces bornes deviendra bientôt obligatoire dans les communes, bien qu'il semble que l'Agglomération ne fournira pas d'aide financière à ce sujet.

Réchauffement climatique : un webinaire a été suivi sur le thème des arbres, en particulier les arbres fruitiers et ornementaux à planter, tant sur les espaces publics de la commune que chez les particuliers.

Un document récapitulant les informations de ce webinaire est désormais disponible en mairie pour consultation.

Webinaire sur les cimetières : normes, concessions et d'autres aspects réglementaires associés. Ce webinaire a été jugé particulièrement intéressant et pertinent pour la gestion des espaces funéraires.

Dossier « associations » rapporté par Jocelyne BLAZER BERTRAN

Dernier repas spectacle de la jeunesse.

Sortie de la Lyre - Projet musical en Sicile

Les 20 ans des Bourrus

Pétanque

Telethon

Soirée Festiv'Halle

Fenêtres de l'Avent

Concert Campanella

Arbre de Noël

Fête de Noël Sou des écoles

Concert de la Lyre à l'église

Loto de la Lyre

Urbanisme rapporté par Brigitte FLEURY

La dernière commission a eu lieu lors de la coupure électrique due aux conditions météorologiques.

« Commission du personnel » rapportée par Brigitte FLEURY

2 postes à pourvoir (ATSEM et Agent d'accueil).

Bilan avec les 3 agents des services techniques

Aurélié DEBRAS, ATSEM, après 10 ans au sein de la commune a souhaité se rapprocher de son domicile. Un pot de la convivialité sera organisé mardi 10 décembre par les équipes scolaire, périscolaire et la mairie afin de remercier l'agente.

CCAS rapporté par Brigitte FLEURY

Repas des Aînés le 24/11/2024

Nos aînés étaient contents. Nous avons eu de bons retours. Ils ont été notamment très émus par la prestation des danseurs / danseuses de l'AJLC.

On note une participation plus élevée à cet événement que l'an dernier.

Le 26 novembre, une réunion inter-CCAS du Pays de Gex s'est tenue en présence de la cadre des assistantes sociales. Les discussions ont porté sur diverses démarches, notamment celles liées aux démarches des logements sociaux. Nous souhaitons harmoniser les demandes dans le Pays de Gex, en particulier concernant l'aide alimentaire. La prochaine réunion est prévue le 6/2/2025.

Conseil Communautaire rapporté par Brigitte FLEURY

L'Agglomération prévoit de dépenser 1,8 million d'euros pour l'acquisition de 40 places de parking à Gex, dans le but de créer un Parc de Stationnement Relais (P+R). La gestion de ce parking sera confiée à une entreprise privée. 500 000 tonnes de déchets inertes doivent être déplacées dans le Pays de Gex.

Il n'y a pas de discussion concernant l'ouverture des grands magasins le dimanche, notamment pour les 3 dimanches avant Noël.

Points Divers :

Logements à Challex : Lors d'une rencontre avec la SEMCODA, il a été mentionné que deux logements à Challex n'étaient pas occupés. Plusieurs dossiers ont été présentés mais au-dessus du barème.

Il a été signalé un problème de fouines à l'auberge, nécessitant probablement une intervention pour résoudre cette nuisance.

Nouveau terrain de football : Le projet pour la construction d'un nouveau terrain de football avance
Concernant le problème d'inondations dû aux eaux pluviales identifié rue de la Mairie, les divers services acceptent de prendre en charge une partie de la facture, le montant n'est pas encore connu.

Pôle métropolitain genevois - Objectif 2050 - Mobilité - Le plan est consultable en mairie.

Appel téléphonique du sous-préfet de Gex. Le CERN a eu toutes les autorisations pour organiser une réunion d'informations afin de présenter aux habitants de Challex et Pougny la campagne de sondage à propos du projet Futur Collisionneur Circulaire (FCC) le 10 décembre 2024.

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain ont transmis un avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles abritant un hangar, propriété de Mrs Nabaffa et Furnon pour achat éventuel par la mairie.

« Education » rapporté par Marie-Julie SENEZE

Le Conseil d'école s'est déroulé le 19 novembre 2024 et s'est très bien passé.

Prévisions 2025 : mêmes bases que cette année.

Proposition de création d'un Conseil Municipal des enfants.

Nouveau mobilier à la cantine / garderie pour le plus grand plaisir des agents.

Le dépose-minute n'est malheureusement pas respecté devant l'école.

Projet NEFLE - RDV le 5 décembre 2024 avec la conseillère, Mme Collet, pour connaître la viabilité du projet avant dépôt du dossier.

Divers

Aménagement en trois phases de l'Espace Sanfély. Proposition d'achat de matériel à prix abordable.

Clôture de la séance à 21h44.

La Secrétaire de séance
Sandrine SHAW



Le Maire
Aline HOFER FAVRE

